

AVIS D'INSCRIPTION AU CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSTITUTEUR OU DE PROFESSEUR DES ÉCOLES MAÎTRE-FORMATEUR (CAFIPEMF) Session 2027

Le CAFIPEMF se déroule sur une année et comprend deux épreuves d'admission.

TEXTES DE REFERENCES :

- Décret n°2021-548 du 06 mai 2021 modifiant le décret n°85-88 du 22 janvier 1985
- Arrêté du 04 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (JO du 05 mai 2021)
- Circulaire du 19 mai 2021 précisant l'organisation de l'examen et la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (BO n°21 du 27 mai 2021)

INSCRIPTIONS :

Le registre des inscriptions sera ouvert du **mercredi 01 juillet 2026 au vendredi 04 septembre 2026.**

Les dossiers d'inscription devront être soit déposés à la Division des Examens et Concours avant 12h00 soit transmis par voie postale avant minuit (*cachet de la poste faisant foi*). Tout dossier incomplet ou transmis après cette date sera rejeté.

Horaires d'ouverture de la division des examens du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 sauf le jeudi pas d'accueil du public

MODALITES D'INSCRIPTION :

Le dossier d'inscription pourront être téléchargé sur le site académique : <https://www.ac-guyane.fr/certificat-d-aptitude-aux-fonctions-d-instituteur-professeur-des-ecoles-maitre-formateur-cafipemf-121570> puis adressé au Rectorat - site de Montabo – Division des Examens et Concours – Bureau des Concours – 2240 Rte de Montabo – BP 6011- 97306 CAYENNE Cedex, **dans le strict respect des délais indiqués à la rubrique INSCRIPTIONS.**

L'inscription à cet examen, comme à tout autre examen, relève d'une démarche personnelle. Il appartient donc aux candidats de faire parvenir par leurs propres moyens à la DEC leur dossier dûment complété, accompagné des pièces listées sur le document «*je déclare* ».

Les dossiers parvenus hors délais à la DEC au motif qu'ils auraient transité par la voie hiérarchique (IEN) ne seront pas acceptés.

NATURE DES EPREUVES :

Première épreuve d'admission : qui comprend 02 séquences

Séquence 1 : Observation par le jury d'un temps d'enseignement assuré par le candidat pendant une durée de 60 minutes

(Pause de 15 minutes entre les deux épreuves)

Séquence 2 : Entretien avec le jury pendant 60 minutes

Deuxième épreuve d'admission : qui comprend 04 séquences

Séquence 1 : Observation en classe d'un instituteur ou d'un professeur des écoles stagiaire ou titulaire par le candidat, en présence du jury pour une durée de 60 minutes.

(Pause de 15 minutes entre les deux épreuves)

Séquence 2 : Analyse de séance observée par le candidat avec le professeur concerné en présence du jury pendant 60 minutes.

Séquence 3 : Écrit professionnel qui sera rédigé sur une durée de deux semaines (*2 pages maximum et sans annexe*) et qui devra être transmis à l'adresse mail : concours@ac-guyane.fr sous format PDF.

Séquence 4 : Entretien du jury avec le candidat pendant 60 minutes

Seront déclarés admis les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves un total de points égal ou supérieur à 20 points sur 40, et au moins 10 points sur 20 lors de chaque épreuve.

Conservation des notes en cas de non-admission

Les candidats non admis à l'examen qui n'auront pas obtenu une note égale ou supérieure à 10 points sur 20 à l'une des deux épreuves d'admission, ne pourront pas conserver le bénéfice de cette note pour la session suivante y compris en cas de changement d'académie. Par conséquent au moment de leur réinscription, ils devront à nouveau repasser l'ensemble des épreuves d'admission.

Réunions d'information	
Candidats Centre-Est - Mercredi 1^{er} juillet 2026 à 14h00: – salle Fédé Candidats Ouest - Vendredi 3 juillet 2026 à 10h00: Kamalaguli Connect	
Période d'inscription	Du 1er juillet 2026 au 4 septembre 2026
Visite conseil par l'inspecteur de circonscription	Du 7 septembre au 30 septembre 2026
Période de formation des candidat CAFIPEMF 2026-2027	Du 4 juillet au 15 décembre 2026
Réunion de préparation des jurys : Mercredi 06 janvier 2027 en visioconférence	
EPREUVE ADMISSION N° 1	
Séquences 1 et 2 : épreuve de classe – animation - entretien	Du lundi 11 janvier 2027 au vendredi 15 janvier 2027
EPREUVE ADMISSION N° 2	
Observation – entretien d'un débutant – Séquence 1 et 2	Du mardi 25 janvier 2027 au vendredi 28 janvier 2027
Retour des rapports de visites sous format PDF – Séquence 3	Du lundi 15 février 2027 au jeudi 18 février 2027
Entretien avec le jury – Séquence 4	Du lundi 22 au 23 février 2027
Jury d'admission : harmonisation – délibération résultats	Jeudi 25 février 2027 / vendredi 26 février 2027
Publication des résultats : 1^{er} mars 2027	
Épreuve complémentaire facultative de spécialisation	
Épreuve facultative complémentaire de spécialisation	Du lundi 15 février 2027 au jeudi 18 février 2027
Date limite de dépôt du rapport d'activité sous format scanné	
Épreuves de spécialisation :	Mercredi 24 février 2027
Jury d'admission : harmonisation – délibération résultats	Jeudi 25 février 2027 / vendredi 26 février 2027

La date retenue pour l'évaluation des candidats est impérative. En aucun cas, le candidat ne pourra solliciter le report des épreuves.